

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 7 décembre 2023

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	de Peter De Roover (N-VA) : "Eu égard aux développements et aux nouveaux éléments qui sont apparus cet après-midi concernant la procédure d'appel d'offres pour les vaccins contre le covid, nous requérons la présence du membre du vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique."	Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.	Séance plénière du 7 décembre 2023	motion de recommandation par Peter De Roover	-	p. 18 detail : p. 19	54	69	0